

DATAPAK

GROUPE	4	HERBICIDE
--------	---	-----------

**TURBOPROP®**  
**Concentré Émulsifiable**

**COMMERCIAL**  
**HERBICIDE**



AVERTISSEMENT POISON

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

AVERTISSEMENT – IRRITANT CUTANÉ

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION**

**GARANTIE :**

Dichlorprop (sous forme d'ester 2-éthyle hexyle)... 300 g/L

2,4-D (sous forme d'ester 2-éthyle hexyle)...282 g/L

N° D'HOMOLOGATION 27967 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT D'UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, D'UN INCEDIE OU D'UNE INTOXICATION IMPLIQUANT CE PRODUIT, APPELEZ LE JOUR OU LA NUIT: 1-800-561-8273

UNITED AGRI PRODUCTS CANADA INC.  
789 DONNYBROOK DR.  
DORCHESTER, ONTARIO  
CANADA  
N0L 1G5  
1-800-265-4624

CONTENU NET : 10 L  
07/10

**PRÉCAUTIONS :**

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif ou mortel si ingéré. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Enlever IMMÉDIATEMENT tout concentré qui est sur la peau ou dans les yeux. Après l'utilisation, se laver les mains et toute partie de la peau exposée. Ne pas inhaler le brouillard de pulvérisation.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

**DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :**

Éviter la contamination des étangs, des cours d'eau, des rivières ou d'autres sources d'eau aménagés.

Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation ou en eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

Toxique pour les petits mammifères, les oiseaux, les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique **MODE D'EMPLOI**.

Ce produit causera des dommages aux plantes à feuilles larges à proximité de la zone traitée. Si le produit est appliqué à l'aide d'un pulvérisateur manuel, ne pas diriger le jet vers les plantes ornementales ou les jardins, ou laisser la dérive de pulvérisation atteindre de telles cultures.

Ne pas asperger les racines nues des arbres ou des plantes ornementales.

**LESSIVAGE**

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sol sableux) ou la nappe phréatique peu profonde.

**RUISSELLEMENT**

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact ou sur de l'argile.

Ne pas appliquer ce produit si l'on prévoit de fortes pluies.

La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être atténuée si l'on laisse une bande de végétation non traitée entre le site traité et la rive du plan d'eau concerné.

Pour prévenir le ruissellement associé aux usages domestiques, éviter de pulvériser sur les allées, les trottoirs ou toute autre surface revêtue. Ne pas irriguer dans les 24 heures suivants l'application.

### **VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION :**

**Manutention du concentré (mélange et chargement) :** porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et chaussures et un écran facial ou des lunettes de protection. Lorsqu'on verse le produit à partir du contenant, il est conseillé de porter une combinaison. Rincer les gants avant de les enlever.

Les préposés au mélange, au chargement et à l'application doivent porter un respirateur s'ils prévoient manipuler plus de 5 kg e.a./j (17,7 L). Ne pas manipuler plus de 8 kg e.a./j (28,4 L).

S'ils prévoient utiliser plus de 265 kg e.a./j (940 L), les travailleurs doivent également employer un système fermé.

**Manutention de la solution à pulvériser diluée (lors de l'application, de la réparation ou du nettoyage du matériel) :** porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes, et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever.

**Application par voie aérienne :** Il est interdit de recourir à des signaleurs humains.

Les gants ne sont pas requis lors de l'application si l'opérateur se trouve à l'intérieur d'un tracteur ou dans le poste de pilotage d'un avion.

### **PRÉCAUTIONS À PRENDRE PAR L'OPÉRATEUR :**

- Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et un matériel de protection propre.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes.
- Si l'herbicide pénètre dans un vêtement, l'enlever immédiatement et le laver à fond; puis mettre un vêtement propre. Jeter tout vêtement ou autre élément absorbant qui a été imprégné ou fortement contaminé par le concentré du produit.
- Après l'utilisation du produit, enlever les vêtements et les laver rapidement et séparément, se laver en profondeur les mains et la peau exposées avec du savon et de l'eau. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage des vêtements et de l'équipement de protection individuelle. S'il n'y a pas d'instruction pour le lavage,

utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'équipement de protection individuelle séparément de lessive familiale.

- Après le travail enlever tous les vêtements et prendre une douche avec du savon.

#### **PREMIER SOINS :**

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU ou LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INGESTION:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS D'INHALATION:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

#### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

Aucun antidote spécifique. Recourir aux soins de soutien. Le traitement doit se fonder sur le jugement du médecin pour contrer les réactions du malade. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition.

Ce produit peut causer une irritation peu sévère des yeux. La surexposition au 2,4-D peut entraîner les symptômes suivants : toux, étourdissements ou perte momentanée de la coordination musculaire. Parmi les autres effets possibles de la surexposition figurent la fatigue, une faiblesse musculaire et des nausées. Traiter selon les symptômes.

#### **NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :**

Pour les déversements ou les accidents de transport, 1-800-561-8273.

Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, ProSAR, 1-800-301-7976

Pour des informations sur les produits et leur utilisation, United Agri Products Canada Inc., 1-800-265-4624.

#### **CONDITIONS D'ENTREPOSAGE :**

Entreposer le contenant bien fermé loin des semences, des engrais, des plantes et des aliments. Entreposé à n'importe quelle température. BIEN MÉLANGER AVANT L'EMPLOI.

### **ÉLIMINATION/DECONTAMINATION :**

#### **Contenants Recyclables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

#### **Contenants Réutilisables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

#### **Contenants Réutilisables – Rechargeables :**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce

mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

**MODE D'EMPLOI :**

NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs, fossés, milieux humides, habitats estuariens ou marins.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation et en eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage du matériel ou de l'élimination des déchets.

**Application au moyen d'un pulvérisateur agricole :** NE PAS appliquer durant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser ce produit en gouttelettes de diamètre inférieur à celui de la taille grossière telle que définie dans la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation ne doit pas être à plus de 60 cm au-dessus des cultures ou du sol.

**Pulvérisation par voie aérienne :** NE PAS appliquer par calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer ce produit lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. NE PAS appliquer en gouttelettes de diamètre inférieur à celui des gouttelettes de taille grossière telle que définie dans la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe de pulvérisation NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

**RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :**

Gestion de la résistance à l'herbicide TURBOPROP, herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide TURBOPROP et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

**Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :**

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide TURBOPROP ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.

- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à United Agri Products Canada Inc. au 1-800-265-4624 ou à [www.uap.ca](http://www.uap.ca).

#### **PRÉCAUTIONS D'UTILISATION GÉNÉRALE :**

L'herbicide TURBOPROP peut endommager les cultures sensibles, les cultures ornementales et les autres plantes même lorsqu'utilisé en quantités quasi négligeables. Éviter de provoquer une dérive sur la végétation désirable. Les pulvérisations grossières sont moins susceptibles à la dérive.

Ne pas pulvériser en période venteuse.

Attendre au moins 40 jours après l'épandage avant de laisser paître le bétail dans les champs ou de récolter les cultures traitées comme fourrage.

Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins trois jours avant leur abattage.

#### **MÉLANGE :**

Bien agiter avant l'utilisation. Pour assurer un mélange uniforme, remplir le réservoir d'eau propre jusqu'à la moitié, ajouter la quantité requise d'herbicide TURBOPROP et bien agiter. Ajouter la quantité manquante d'eau et agiter avant de pulvériser. Si la bouillie de pulvérisation a été laissée à stagner, bien agiter avant de la pulvériser. Bien nettoyer le pulvérisateur après son utilisation.

Pour les contenants à capacité plus grande que 20L : Utiliser un système de transfert fermé pour transvider les liquides concentrés de tels contenants dans le réservoir du pulvérisateur.

#### **ÉQUIPEMENT ET VOLUME DE PULVÉRISATION :**

Appliquer dans un volume de 50 à 200 litres d'eau à l'hectare à l'aide d'un équipement de pulvérisation terrestre sauf si mentionné différemment. Des volumes d'eau plus élevés contribuent à diminuer les risques d'endommager la culture.

Appliquer dans un minimum de 30 litres d'eau à l'hectare lorsqu'un équipement aérien est utilisé.

Utiliser des buses et une pression de façon à pulvériser des gouttelettes de grosseur moyenne à grossière.

Éviter de produire de fines gouttelettes, qui sont plus susceptibles à la dérive.

**DÉLAI DE SÉCURITÉ :**

Ne pas entrer dans le secteur traité dans un délai de 12 heures après application.

**ZONES TAMPONS :**

**Zones tampons destinées à protéger les habitats sensibles :**

AUCUNE ZONE TAMPON N'EST REQUISE lorsque les méthodes et équipements de pulvérisation suivants sont employés : pulvérisateur manuel ou à dos et traitement localisé.

Les plans d'eau saisonniers doivent être protégés par une zone tampon s'ils contiennent de l'eau lors du traitement. Les plans d'eau qui ne se remplissent pas chaque année n'ont pas à être protégés par une zone tampon.

Pour les applications sur les emprises, les zones tampons servant à protéger les habitats terrestres sensibles ne sont pas requises. Toutefois, il faut avoir recours aux meilleures stratégies d'application qui soient en termes de réduction de la dérive hors site, ce qui suppose notamment la prise en considération des conditions météorologiques (p. ex. la direction du vent, la faible vitesse du vent) et du matériel de pulvérisation utilisé (p. ex. gouttelettes de taille grossière, hauteur minimale au-dessus du couvert végétal). Les personnes qui appliquent le produit doivent cependant respecter les zones tampons prescrites pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans les tableaux ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus rapprochée en aval de l'habitat terrestre sensible (tel que prairie, forêt, brise-vent, terre à bois, haie, zone riveraine et zone arbustive), de l'habitat d'eau douce sensible (tel que lac, rivière, bourbier, étang, fondrière des Prairies, ruisseau, marais, cour d'eau, réservoir et milieu humide) ainsi que de l'habitat estuarien ou marin sensible.

Méthode d'application	Culture		Zones tampons (en mètres) nécessaires à la protection des :					
			Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :		Habitats terrestres	
			Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m		
Pulvérisateur agricole*	Cultures de grande production (céréals)		1	1	1	1	1	
	Terres non agricoles (y compris les emprises** et l'utilisation à des fins de débroussaillage)		1	1	1	1	2	
Voie aérienne	Cultures de grande production (céréals)	Voilure fixe	10	0	1	0	45	
		Voilure tournante	10	0	1	0	40	
	Terres non Agricoles (y compris les emprises** et l'utilisation à des fins de débroussaillage)	7.9 L/ha (2,24 kg e.a./ha)	Voilure fixe	70	0	1	0	150
			Voilure tournante	35	0	1	0	80

\* Dans le cas du pulvérisateur agricole, on peut réduire la zone tampon en utilisant des écrans protecteurs. Lorsqu'on utilise une rampe de pulvérisation munie d'un écran qui s'étend sur toute sa longueur et jusqu'au couvert végétal, la taille de la zone tampon est réduite de 70 %. Lorsqu'on utilise une rampe dont les buses sont munies d'écrans coniques fixés à moins de 30 cm au-dessus du couvert végétal, la taille de la zone tampon est réduite de 30 %.

\*\* Pour l'application sur les emprises, les zones tampons servant à protéger les habitats terrestres ne sont pas requises.

NR - Non requise

Lorsqu'on emploie un mélange en cuve, il faut prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange, et respecter la zone tampon la plus vaste parmi celles exigées pour ces produits (restriction la plus sévère). Utiliser les gouttelettes les plus grosses possible (catégories de l'ASAE) recommandées dans les étiquettes des produits utilisées dans le mélange.

## UTILISATIONS AGRICOLES SUR DES GRANDES CULTURES

### CULTURES, MOMENT PROPICE POUR L'APPLICATION, DOSES ET MÉTHODES D'APPLICATION :

Les cultures subissant un stress causé par des conditions ambiantes défavorables telles qu'un excès d'humidité, la sécheresse ou la maladie peuvent voir le problème dont elles souffrent s'aggraver à la suite de l'application de l'herbicide TURBOPROP. Toutefois, les dommages causés aux plantes sont généralement compensés par un meilleur contrôle des mauvaises herbes.

Appliquer quand la température est chaude et quand la culture et les mauvaises herbes sont en croissance active et que les mauvaises herbes sont à un stade où elles sont sensibles au traitement.

Éviter d'appliquer le produit lors d'une sécheresse ou s'il fait exceptionnellement chaud.  
Ne pas appliquer plus d'une fois par année.

---

**CULTURE :**

Céréales de printemps (Blé, orge,), sans légumineuse comme plante-abri.

**MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :**

De la 4e feuille déployée jusqu'au stade de la sortie de la feuille étendard.

**MÉTHODE :**

Application terrestre ou aérienne.

**DOSE RECOMMANDÉE À L'HECTARE :** 1,75 L.

---

**CULTURE :**

Blé d'hiver

**MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :**

Au printemps, entre le plein tallage et le stade de la sortie de la feuille étendard.

Ne pas appliquer pendant ni après le stade de la feuille étendard.

Ne pas appliquer sur les plantules de céréales d'hiver à l'automne.

**MÉTHODE :**

Application terrestre ou aérienne.

**DOSE RECOMMANDÉE À L'HECTARE :** 1,75 L.

---

**MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES AVEC 1,75 LITRE PAR HECTARE :**

Amarante à racine rouge	Ansérine de Russie**	Bardane
Bardanette épineuse	Bourse-à-pasteur	Chardon des champs*
Chénopode blanc	Chénopode glauque	Érodium cicutaire
Herbes à poux	Kochia à balais**	Laiteron des champs*
Laiteron potager	Lampourde glouteron	Mauve à feuilles rondes*
Moutarde d'Inde	Moutarde des champs	Moutarde des chiens
Neslie paniculée	Patience crépue*	Renouée liseron***
Renouée persicaire***	Renouées***	Sagesse-des-chirurgiens
Sarrasin de Tartarie***	Silène noctiflore****	Sisymbre élevé
Soude roulante	Tabouret des champs	Tournesol spontané****
Colza (canola) spontané	Vélar d'Orient	Vélar fausse-girolée

\*Destruction des parties aériennes seulement

\*\*Traiter avant que les plants n'atteignent 5 cm de hauteur

\*\*\*Traiter avant le stade de 4 feuilles

\*\*\*\*Mauvaises herbes annuelles printanières seulement

**LINAIRES :** Suppression seulement (réduction visible de leur concurrence, c'est-à-dire diminution de leur population et/ou de leur vigueur). Le degré de suppression varie selon la taille des linaires et les conditions environnementales avant et après le traitement. Traiter quand la majorité des linaires n'ont pas plus de 15 cm de haut. L'emploi de TURBOPROP pour la répression des linaires dans le blé et l'orge fait partie d'une méthode de suppression à long terme contre les linaires. Cette méthode comprend le travail du sol au printemps et en automne, le traitement en taches en automne, la jachère et/ou la jachère chimique.

**MÉLANGE EN CUVE AVEC ACHIEVE :** Pour lutter contre la folle avoine, la sétaire verte et l'ivraie de Perse et contre toute une gamme de dicotylédones dans le blé de printemps, le blé dur et l'orge au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et dans la région de la Rivière de la Paix en Colombie-Britannique. **NE PAS TRAITER LES CULTURES CONTRE-ENSEMENCÉES DE LÉGUMINEUSES.**

Mélanger TURBOPROP, à la dose de 1,75 L/ha, avec ACHIEVE. Suivre tous les conseils qui figurent sur l'étiquette d'ACHIEVE. Ajouter d'abord ACHIEVE, ensuite TURBOPROP et enfin l'adjuvant. Pour qu'il nuise le moins possible à la culture, ne pas appliquer ce mélange avant le stade 4 feuilles de la culture.

Lorsqu'on fait un mélange en cuve avec ACHIEVE, la concentration de l'adjuvant doit être de 0,5% en volume (0,5 L pour 100 L de solution à pulvériser).

**ATTENTION :** Les cultures traitées ne doivent pas être utilisées pour le pâturage ou comme fourrage; il n'y a pas assez de données disponibles à ce moment pour appuyer un tel usage.

**MÉLANGE EN CUVE AVEC ASSERT 300 SC POUR LA SUPPRESSION DE LA FOLLE AVOINE ET DES DICOTYLÉDONES :** Pour le blé (de printemps et dur), ne mélanger que 1,75L de TURBOPROP avec 1,3 à 1,6L d'ASSERT plus ACIDULATE par hectare. Suivre toutes les recommandations qui figurent sur l'étiquette d'ASSERT.

**ATTENTION :** Les cultures traitées ne doivent pas être utilisées pour le pâturage ou comme fourrage; il n'y a pas assez de données disponibles à ce moment pour appuyer un tel usage.

**MÉLANGE EN RÉSERVOIR AVEC AVENGE 200C POUR LA SUPPRESSION DE LA FOLLE AVOINE ET DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES :** Pour le blé et l'orge seulement: Mélanger le TURBOPROP à la dose de 1,75 L/ha avec AVENGE 200 C et appliquer à raison de 3,5 à 4,25 L par hectare. Suivre toutes les recommandations qui figurent sur l'étiquette d'AVENGE 200 C.

**REMARQUE:** Ajouter le TURBOPROP en premier et mettre de l'eau jusqu'à atteindre le niveau  $\frac{3}{4}$  de la cuve; Ensuite, ajouter l'AVENGE 200C. Remplir la cuve avec le reste de l'eau.

**ATTENTION :** Les cultures traitées ne doivent pas être utilisées pour le pâturage ou comme fourrage; il n'y a pas assez de données disponibles à ce moment pour appuyer un tel usage.

**MÉLANGE EN CUVE AVEC L'HORIZON® 240EC (Constituant du concept de mélange en cuve HORIZON) POUR LA LUTTE CONTRE LA FOLLE AVOINE, LA SÉTAIRE VERTE ET LES DICOTYLÉDONES :** Pour le blé de printemps et le blé dur, seulement dans les provinces des Prairies et dans les régions de la rivière de la Paix, de la rivière Okanagan et des terrasses de Creston en Colombie-Britannique. Mélanger 1,75 L/ha de TURBOPROP et 230 à 290 mL/ha d'HORIZON 240EC avec 800 mL à 1 L de SCORE pour 100 L d'eau. Suivre les recommandations qui se trouvent sur l'étiquette de l'HORIZON 240EC (Constituant du concept de mélange en cuve HORIZON).

**ATTENTION :** Les cultures traitées ne doivent pas être utilisées pour le pâturage ou comme fourrage; il n'y a pas assez de données disponibles à ce moment pour appuyer un tel usage.

**NE PAS APPLIQUER CE MÉLANGE EN CUVE PAR VOIE AÉRIENNE.**

**MÉLANGE EN CUVE AVEC PUMA 120 SUPER (ORGE DE PRINTEMPS, BLÉ DE PRINTEMPS, BLÉ DUR) :** Pour la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges (dicotylédones) énumérées sur l'étiquette de TURBOPROP et des graminées annuelles énumérées sur l'étiquette de PUMA 120 SUPER. Utiliser TURBOPROP à 1,75 L/ha + PUMA 120 SUPER à 770mL/ha pour supprimer la folle avoine, la sétaire verte, la sétaire glauque et le pied-de-coq ou PUMA 120 SUPER à 385 mL/ha pour supprimer la sétaire verte seulement. Suivre toutes les instructions et les précautions stipulées sur les étiquettes associées aux mélanges en cuve.

### **UTILISATIONS INDUSTRIELLES ET NON AGRICOLES :**

Les sites comprennent les bords de route, les terrains vagues, les servitudes des réseaux de services publics et voies ferrées, les aéroports, les parcs industriels, etc.

NE PAS effectuer plus de deux traitements généralisés par année. Ce nombre ne comprend pas les traitements localisés.

### **SUPPRESSION GÉNÉRALE DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES:**

La plupart des mauvaises herbes vivaces sont supprimées en arrosant leur feuillage durant le mois de mai ou au début de l'automne. Certaines espèces de mauvaises herbes peuvent exiger un deuxième traitement. Arroser uniformément les lieux infestés de mauvaises herbes, tout en s'assurant de bien atteindre celles qui sont recouvertes d'une abondante végétation herbacée. Arroser les mauvaises herbes jusqu'au point de ruissellement. Appliquer de 200 à 600 L de bouillie par hectare. Le taux supérieur assurera une meilleure distribution, particulièrement là où des plantes herbacées recouvrent les mauvaises herbes à détruire. Quand on utilise un équipement portative, ne pas appliquer plus de 2700 g e. a. (9,6 L) par personne par jour.

Pour supprimer l'herbe à la puce, voir SUPPRESSION DES BROUSSAILLES.

TURBOPROP se mélange à l'huile et au kérosène, et il s'émulsionne dans l'eau. Pour réduire le risque de dérive dans des endroits non cultivés, on peut lui ajouter un agent anti-dérive. Bien suivre le mode d'emploi sur l'étiquette de l'agent anti-dérive pour connaître le bon ordre de mélange.

Si ce produit doit être utilisé seulement avec du carburant, empêcher toute infiltration d'eau dans l'huile ou dans le mélange fini. Ce produit forme une émulsion (et non pas une solution) dans l'eau. Il a donc tendance à se séparer sans agitation. Il faut le remuer pour prévenir la séparation et pour obtenir une bouillie homogène.

### **BORDURES DE ROUTES, RÉSEAUX DE SERVICES PUBLICS, EMPRISES DE VOIES FERRÉES, TERRES NON EN CULTURE :**

Appliquer 4 L/ha de TURBOPROP. Certaines mauvaises herbes pourraient exiger un deuxième traitement. Si l'on fauche le foin le long des routes, il faut respecter le délai de sécurité avant la récolte.

**MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES AVEC 4 LITRES PAR HECTARE :**

Apocyn	Asclépiade (défanage)	Barbarée vulgaire
Cardère des bois	Carotte sauvage	Chardon des champs
Chardon vulgaire	Chicorée sauvage	Épervière
Grande molène	Laiteron des champs	
Luzerne	Mélicot	Patience crépue
Pissenlit	Plantain	Potentille
Prêle (suppression partielle)	Renoncule	Salsifis majeur
Tanaisie vulgaire	Verge d'or	Linaire
Vesce	Bardane	

Voir aussi la liste des mauvaises herbes supprimées avec 1,75 L/ha

**SUPPRESSION DES BROUSSAILLES:** Pour de meilleurs résultats, arroser le feuillage et les tiges des broussailles juste avant ou juste après la feuillaison complète, à la fin du printemps ou au début de l'été. Plusieurs espèces pourraient exiger un nouveau traitement l'année suivante. Mouiller abondamment toutes les feuilles et les tiges jusqu'au niveau du sol. Appliquer 750 à 1350 L de bouillie par hectare, selon la hauteur et la densité des broussailles.

Afin de supprimer les espèces sensibles suivantes, utiliser 8,75 L de TURBOPROP pour 1000 L d'eau :

Aubépine	Framboisier sauvage	Pin sylvestre	Thuya occidental
Cerisier sauvage	Peuplier	Prunier sauvage	Symphorine

Sur les espèces susceptibles suivantes, utiliser 11,7 L de TURBOPROP pour 1000 L d'eau :

Aulne	Coudrier	Herbe à la puce	Sapin baumier
Bleuet	Érable argenté	Mélèze laricin	Saule
Bouleau	Érable à sucre (repousse)	Orme	Spirée
Caryer cordiforme	Érable négondo	Pin rouge	Sumac
Chêne à gros fruits	Framboisier	Pommier sauvage	Baie de sureau
Chêne blanc	Genévrier	Rosier (repousse)	Tilleul d'Amérique
Chèvrefeuille	Tremble	Doucin	

**1. APPLICATION SUR LE FEUILLAGE**

C'est la méthode normale pour les pulvérisations à grand volume le long des clôtures, des routes et des emprises. Utiliser cet herbicide comme première pulvérisation sur les broussailles touffues composées de plusieurs espèces. Pulvériser sur les feuilles et les tiges de toutes les plantes à partir du moment où le feuillage est entièrement développé au printemps, jusqu'à ce que les plantes commencent leur période de dormance. Pour profiter d'un débroussaillage efficace, toutes les feuilles, toutes les tiges et tous les drageons doivent être complètement mouillés jusqu'au ras du sol. On peut s'attendre à une

certaine repousse des espèces résistantes telles que les frênes, les chênes et les érables. Bien mélanger le produit avant la pulvérisation. Appliquer avec un appareil mécanique. Couvrir tout le feuillage et toutes les tiges jusqu'au point de ruissellement. Les broussailles et les arbres mesurant plus de trois mètres devraient être coupés près du sol, puis traités lorsque la repousse dépasse 0,6 mètre de hauteur. Équipement manuel : au maximum 5 000 g e.a.(17.7 L)/j/personne (sans respirateur) ou 8 000 g e.a. (28.4 L)/j/personne (avec respirateur)

Pour la suppression des mélanges de feuillus et de résineux tels que les trembles, les aulnes, les cerisiers, les baumiers, les peupliers, les tilleuls, les bouleaux, les ormes, les chênes à gros fruits, les épinettes, les pins, les sapins, les mélèzes et les thuyas occidentaux, appliquer un mélange de 8,2 litres de TURBOPROP plus 5,2 litres d'herbicide VANQUISH par 1000 litres d'eau alors que les feuilles des espèces à feuilles caduques sont complètement déployées.

## **2. TRAITEMENT DE LA BASE :**

Pour supprimer les plantes ligneuses difficiles à tuer. La solution peut être appliquée à la base des broussailles à n'importe quelle période de l'année. Ce traitement n'est pas efficace contre les tilleuls et les frênes. Appliquer libéralement de manière à causer un ruissellement sur tous les côtés des tiges, à partir du ras du sol jusqu'à un mètre de hauteur. Sur des broussailles éparpillées ou comme deuxième traitement sur des espèces résistantes à la première pulvérisation sur le feuillage, appliquer en employant la méthode du bain à la base. Appliquer à l'aide d'un appareil mécanique ou d'un pulvérisateur à dos à faible volume. La concentration dépendra des essences ou espèces présentes, de la quantité de bouillie utilisée et de la saison pendant laquelle le traitement est effectué.

Doses :

Espèces vulnérables ou intermédiaires : Mélanger 2,3 L dans 100 L de carburant diesel ou de mazout. Espèces difficiles à tuer : Mélanger 3,2 L dans 100 L de carburant diesel ou de mazout. Équipement manuel : au maximum 2 700 g e.a. (9.6 L)/j/personne.

## **3. MÉTHODE BASALE MODIFIÉE :**

Bien tremper la base des plantes, puis mouiller le reste des feuilles et des tiges jusqu'au point de ruissellement, en arrosant les 4/5 des plantes à partir du bas jusqu'au sommet. Effectuer le traitement lorsque les broussailles sont bien en feuilles. On peut utiliser cette méthode là où les espèces sensibles ont été éliminées par des traitements antérieurs et où il reste des espèces résistantes, comme des érables, des chênes et des frênes. Pour obtenir une suppression complète, il est essentiel de bien tremper la base des plantes et de mouiller toutes les tiges jusqu'au point de ruissellement.

Doses :

Arrosage du début de la saison: Ajouter de 8 à 12 L de TURBOPROP à 100 L de mazout ou de carburant diesel et mélanger parfaitement. Verser ce mélange dans 890 L d'eau. Par temps sec ou vers la fin de la saison d'arrosage: Ajouter 12 L de TURBOPROP à 150 L carburant diesel ou de mazout et mélanger parfaitement. Verser ce mélange dans

840 L d'eau. Bien remuer avant de pulvériser, particulièrement si le mélange est resté immobile pendant plus d'une heure après sa préparation. Équipement manuel : au maximum 2 700 g e.a. (9.6 L)/j/personne.

#### **4. SURFACES COUPÉES :**

a. Traitement des souches :

Pour prévenir la repousse, traiter les souches immédiatement après la coupe en pulvérisant la bouillie ou en l'appliquant avec un pinceau sur les souches, les racines exposées et les surfaces coupées. Il est essentiel de bien mouiller les surfaces traitées.

b. Traitement par encoches:

Cette méthode est recommandée pour éliminer les arbres indésirables qui ont 13 à 15 cm de diamètre ou plus. Faire un collet en se servant d'une hache pour tailler des encoches qui se chevauchent tout autour du tronc, près de sa base. Avec une hache, faites des encoches rapprochées (en frappant vers le bas) tout autour du tronc mais sans enlever l'écorce. Pulvériser la bouillie ou l'étendre avec un pinceau sur le bois exposé, jusqu'à ce qu'elle commence à couler. Verser autant de mélange que possible dans le collet, jusqu'au ruissellement. Traiter les collets fraîchement taillés n'importe quand durant l'année.

Dose : Mélanger 3,25 L de TURBOPROP dans 100 L d'huile diesel ou de mazout.

Équipement manuel : au maximum 2 700 g e.a. (9.6 L)/j/personne.

#### **5. ÉPANDAGE AÉRIEN :**

Pour supprimer les trembles, les peupliers et les bouleaux blancs, mélanger 8,4 L de TURBOPROP plus 5,2 L d'herbicide VANQUISH par hectare. Ce mélange en cuve peut être appliqué du haut des airs dans au moins 85 L d'eau par hectare. Ne pas pulvériser lorsque la vitesse du vent dépasse 8 kilomètres/heure.

#### **AVANT UN ÉPANDAGE AÉRIEN SUR UNE FORÊT :**

consulter les plus récentes cartes topographiques approuvées par les autorités provinciales pour le secteur à traiter (échelle 1:50 000), ou toute autre source de renseignements à jour (par exemple les systèmes GPS), ceci afin de recenser les habitats aquatiques sensibles.

Les habitats aquatiques sensibles comprennent :

a) tous les cours d'eau (eaux lotiques) et les plans d'eau (eaux lenticques) , y compris les bassins de retenue, les étangs de castors et les étangs tourbeux, qui figurent sur les cartes ou dans le système GPS;

b) tous les cours d'eau (eaux lotiques) et les plans d'eau (eaux lenticques) qui ne figurent pas sur les cartes ou dans le système GPS, mais qui sont visibles des airs.

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage :

Application des pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et

territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

## **ÉPANDAGE AÉRIEN**

### **Mode d'emploi**

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

### **Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire**

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le poste de pilotage de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

### **Mises en garde propres au produit**

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant 1-800-265-4624. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.